

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 33

16 août 1972

NOUVEAUX HORIZONS POUR CANADIENS ÂGÉS OU RETRAITÉS

Le Gouvernement fédéral fournira les fonds nécessaires pour un nouveau programme qui donnera la possibilité aux personnes âgées ou retraitées de demeurer actives au sein de la vie canadienne.

Lors d'une conférence de presse donnée le mois dernier, le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. John Munro, a décrit le programme appelé "Nouveaux horizons" en disant qu'il fournirait aux citoyens âgés "la possibilité de se livrer à des occupations intéressantes selon leurs aptitudes".

De 1951 à 1972, a dit M. Munro, le nombre de personnes de 65 ans et plus a augmenté de 6.12 pour cent à 7 pour cent de la population totale ce qui représente une augmentation d'environ 690,000 personnes dont presque 90 pour cent sont à leur retraite.

Voici des extraits de la déclaration du ministre au sujet du nouveau programme:

Plusieurs personnes âgées se trouvent coupées de la vie courante de la collectivité lorsqu'elles quittent le monde du travail. Elles sont souvent isolées dans un milieu qui ne leur permet plus d'utiliser pleinement leurs connaissances et leurs aptitudes. De plus en plus, ces citoyens retraités manifestent le désir de demeurer pleinement engagés dans la vie communautaire. Comme tant d'autres Canadiens, ils cherchent des moyens de s'adonner à des occupations où ils puissent mettre leur expérience à profit, autant pour l'amélioration de leur sort que pour celui de la société en général.

OBJECTIFS

Le programme Nouveaux horizons vise à améliorer, de façon importante, la qualité de vie des personnes à la retraite au pays. En s'engageant dans des entreprises d'autoassistance et dans d'autres aspects de la vie communautaire, les Canadiens âgés de 65 ans et plus commenceront à abolir les barrières qui entraînent l'isolement et les sentiments de solitude chez eux.

Les projets peuvent aller des entreprises d'autoassistance et des programmes axés sur les services jusqu'à des initiatives d'ordre culturel. Les citoyens retraités définiront et organiseront eux-mêmes les genres d'activité qui les intéressent. A titre d'exemples, des programmes de conditionnement physique et d'aide aux voyageurs pourraient être créés à l'intention même des personnes à la retraite, tandis que d'autres programmes, tel un service de grands-parents nourriciers et de consultation pour les délinquants primaires, pourraient être mis sur pied à l'intention d'autres groupes.

* * * *

NATURE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

Fondamentalement, le programme Nouveaux horizons aidera financièrement des groupes de Canadiens retraités à réaliser des projets conçus par eux et reflétant leurs désirs.

SOMMAIRE

Nouveaux horizons pour Canadiens âgés ou retraités	1
Programme Nouveaux horizons: conditions d'admissibilité des projets	2
Exposition d'art esquimau à Leningrad et Moscou	3
Un régime d'horaires souples à l'essai ...	4
Les dépenses d'exploration du Nord	4
Feu vert pour la route Mackenzie	4
Timbres des sciences de la terre	5
Étude sur l'évacuation des eaux usées ...	6
Vente d'équipement aux Pays-Bas	6
Communications sur mesure	6
Subvention pour dégâts aux cultures	6
Mises en chantier d'habitations en juin ...	7
Un Canadien élu président de la CISL	7
Programme d'expansion agricole	7

Conditions particulières:

Les projets doivent être conçus et réalisés par un groupe de personnes âgées ou retraitées, d'au moins dix membres normalement. Les projets présentés par des particuliers n'ont pas droit à une aide financière.

Les projets doivent être conçus par des Canadiens à la retraite. Cependant, il n'est pas nécessaire qu'ils soient conçus uniquement à l'intention des personnes âgées. Nous souhaitons que soient présentés de nombreux projets qui répondent aux besoins d'autres groupes de la population canadienne.

Une fois approuvé, un projet peut recevoir des fonds pour une période initiale pouvant aller jusqu'à 18 mois. En outre, il est possible d'obtenir de l'aide financière pour une période supplémentaire de 18 mois, dans des conditions spéciales.

Dans le cadre de ce programme, il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de financer des projets qui nécessitent une aide gouvernementale pendant plusieurs années.

Les organisateurs des projets établiront sans doute des contacts avec plusieurs particuliers et

entreprises du secteur privé, en vue d'assurer un soutien permanent à leur programme.

Des fonds seront accordés aux projets approuvés pour couvrir les dépenses relatives à la planification, à l'organisation et à l'exécution du projet. Certaines dépenses seront initiales tandis que d'autres se répéteront pendant la durée du projet. On permettra les frais d'emploi de personnel temporaire, de réparations, d'achat d'équipement, frais de téléphone, frais de location de secrétariat ou de salle de rencontre, de voyage, de publicité, les honoraires de conseillers et de vérificateurs. On prévoit des dépenses d'organisation de réunions où sera établi le rôle des personnes âgées au coeur du projet.

Il ne sera pas possible d'obtenir des fonds destinés fondamentalement à apporter des bénéfices aux participants. Par contre, les projets donnant lieu à un revenu qui sert à soutenir l'entreprise ont droit à une aide.

On tâchera d'assurer une distribution équitable des fonds parmi les Canadiens, en se basant sur des considérations comme les suivantes, dans leur octroi:

(Suite à la page 8)

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS: CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Les projets doivent remplir les conditions suivantes pour être admissibles à une subvention aux termes du programme Nouveaux horizons.

(1) Les objectifs du projet doivent être conformes aux objectifs généraux du programme Nouveaux horizons:

- stimuler et appuyer la participation créatrice de Canadiens retraités aux grands courants de la vie canadienne;
- permettre aux Canadiens retraités de participer à des activités qui feront appel à leur expérience, tant pour leur propre bien-être que pour celui de toute la société canadienne;
- permettre aux Canadiens retraités de situer et de développer leurs intérêts par voie de consultation avec d'autres personnes qui ont quitté la population active; et
- contribuer, de façon générale, à l'amélioration du bien-être physique et moral des Canadiens âgés.

(2) La responsabilité et le contrôle du projet doivent être assumés par un groupe formé en vue d'organiser et de mettre en oeuvre un projet du programme Nouveaux horizons. Le groupe en question doit comporter au moins dix membres et la majorité de ceux-ci devront avoir quitté définitivement la population active.

(3) Le projet initial ne doit pas durer plus de 18 mois.

(4) L'énoncé de la demande doit faire mention du fait que dans l'élaboration du projet il a été tenu compte des activités communautaires existantes qui servent à des fins analogues.

(5) Les crédits demandés pour certains aspects particuliers d'un projet doivent être compatibles avec l'objectif que l'on se propose d'atteindre grâce aux sommes en question.

(6) Le groupe responsable devra tenir un registre des recettes et dépenses et accepter d'en faire assurer la vérification financière.

(7) Les groupes responsables devront soumettre des rapports périodiques au personnel de Nouveaux horizons et collaborer à l'appréciation et à l'évaluation des projets.

CARACTÉRISTIQUES QUI RENDENT UN PROJET IRRECEVABLE

Sera considéré comme irrecevable toute demande de subvention au titre du programme Nouveaux horizons qui renferme l'une quelconque des caractéristiques suivantes:

- Tout projet mis au point par un ministère ou un organisme gouvernemental, d'ordre fédéral, provincial ou municipal;
- Tout projet conçu dans le sens d'une entreprise à but lucratif immédiat ou anticipé pour les participants;
- Tout projet impliquant des salaires versés à des participants; et
- Tout projet comportant l'aménagement d'installations permanentes.

EXPOSITION D'ART ESQUIMAU À LENINGRAD ET MOSCOU

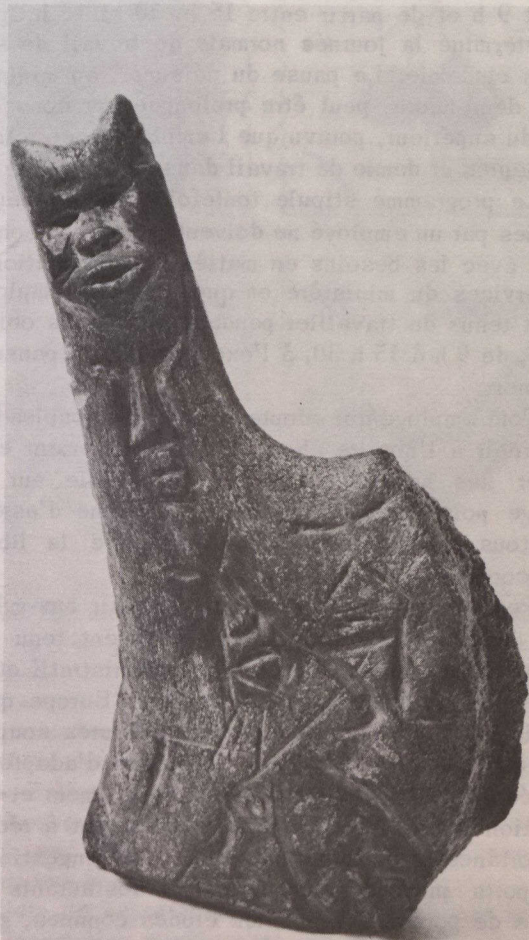
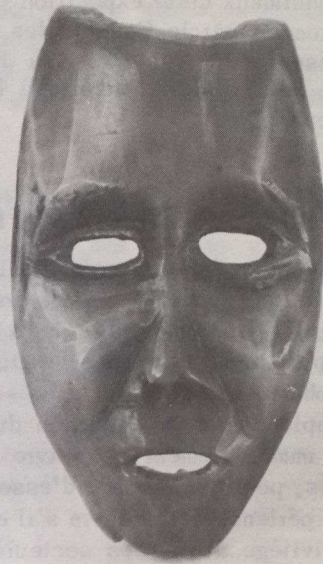
Une importante exposition d'art esquimau, présentée sous le patronage du Gouvernement canadien, s'est ouverte le 29 juin à Leningrad, en Russie, au célèbre musée de l'Hermitage. Intitulée *La sculpture chez les Inuit: chefs-d'oeuvre de l'art canadien*, cette exposition de plus de 400 pièces constitue un panorama des différentes cultures qui se sont succédé dans l'Arctique canadien au cours des âges. Elle comprend aussi de nombreuses oeuvres contemporaines.



Ci-dessus — Statuette en néphrite (1968-1969) par Kenojuak, du cap Dorset, représentant une famille esquimaude et un chiot.

En haut, à droite — Masque miniature en ivoire, industrie Dorset, daté au carbone 14: 500 ans avant Jésus-Christ.

Ci-contre — Pièce des bois d'un caribou sur laquelle sont gravés des visages humains. Industrie Dorset ancienne, région d'Igloodik.



L'exposition a été inaugurée par l'ambassadeur du Canada auprès du Gouvernement soviétique, M. R.A.D. Ford, en présence de 200 invités et d'une délégation canadienne qui comprenait M. André Fortier, directeur du Conseil des Arts du Canada, Mme Doris Shadbolt, conservatrice de la Galerie d'art de Vancouver, et deux artistes esquimaux. Dans son discours de présentation, M. Fortier a déclaré que l'art esquimau à son meilleur est "digne de figurer parmi les plus grands", et s'est dit particulièrement fier de pouvoir offrir à Leningrad "la plus grande exposition de sculptures jamais présentée

(Suite à la page suivante)

à l'étranger par le Canada, et la première qui soit offerte au public russe."

Organisée sous les auspices du Conseil canadien des arts esquimaux cette exposition est partiellement subventionnée par le Conseil des Arts. Elle a déjà été présentée à Vancouver, à Paris et à Copenhague, et sera montrée ensuite à Moscou du 10 août au 10 septembre.

UN RÉGIME D'HORAIRE SOUTIENS À L'ESSAI

Pour la première fois au sein de la Fonction publique fédérale, un régime d'horaires souples vient d'être mis à l'essai par le ministère de la Consommation et des Corporations, a annoncé le titulaire de ce ministère, M. Robert Andras.

Les 50 employés de la Direction du personnel commenceront immédiatement à suivre un régime d'heures souples, pour une période d'essai de quatre à six mois. L'expérience déterminera s'il est possible d'étendre le privilège à d'autres secteurs du ministère.

Compte tenu des exigences des services à fournir les employés de la Direction sont maintenant libres de choisir leur heure d'arrivée au travail entre 7 h et 9 h et de partir entre 15 h. 30 et 18 h, après avoir terminé la journée normale de travail de sept heures et demie. La pause du déjeuner, au minimum d'une demi-heure, peut être prolongée sur consentement du supérieur, pourvu que l'employé accomplisse sept heures et demie de travail dans sa journée.

Le programme stipule toutefois que les heures choisies par un employé ne doivent pas être incompatibles avec les besoins en matière d'organisation et de services du ministère et que tous les employés seront tenus de travailler pendant les heures obligatoires, de 9 h à 15 h 30, à l'exception de la pause du déjeuner.

Tout employé qui adopte des heures souples doit s'en tenir à l'horaire choisi et doit également enregistrer ses heures d'entrée et de sortie sur une horloge pointeuse — seul moyen pratique d'assurer que tous profitent de façon égale de la liberté qu'accorde le programme.

Permettre aux employés de choisir eux-mêmes leurs heures de travail est généralement tenu pour une pratique éclairée sur le plan administratif et qui se répand de plus en plus tant en Europe qu'en Amérique du Nord. "Le régime des heures souples, déclare M. Andras, permet à l'employé d'adapter sa journée de travail à son mode de déplacement et à sa situation familiale. Il contribue également à réduire l'importance des embouteillages et à décongestionner transports publics, ascenseurs et restaurants aux heures de pointe. D'après les études connues, grâce à la liberté de choisir les heures d'arrivée et de départ, le moral des employés et la productivité ont tendance à s'améliorer", ajoute le ministre.

Si l'expérience est couronnée de succès, des discussions seront entamées avec les syndicats d'employés de la Fonction publique en vue d'étendre le régime des heures souples au plus grand nombre possible des 1,800 employés du ministère de la Consommation et des Corporations.

LES DÉPENSES D'EXPLORATION DU NORD

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a révélé que, d'après les chiffres provisoires de 1971, plus d'argent a été dépensé l'année dernière au nord du 60e parallèle pour l'exploration du pétrole et du gaz que partout ailleurs au Canada.

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les frais d'exploration ont atteint au total 148.3 millions de dollars en 1971. Ces dépenses avaient trait aux levés géologiques, aux études géophysiques et aux forages.

Le montant dépensé a dépassé de \$400,000 les frais d'exploration engagés en Alberta, province qui vient au deuxième rang; la facture de l'exploration du pétrole et du gaz s'y est élevée à 147.9 millions en 1971.

M. Chrétien a déclaré: "Au bout du compte, le seul indice sûr du degré de confiance que ressentent les sociétés de pétrole et de gaz oeuvrant dans le Nord réside dans la somme de capitaux qu'elles sont disposées à y risquer dans les entreprises d'exploration. Le fait qu'on y ait dépensé près de 150 millions de dollars, l'année dernière, et que cette valeur ait été la plus élevée au Canada pendant cette période est la meilleure preuve que, jusqu'à ce jour, le degré de confiance dans le potentiel du Nord est élevé".

FEU VERT POUR LA ROUTE MACKENZIE

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a lancé récemment le premier appel d'offres pour l'aménagement de la section initiale de la route Mackenzie, au nord de Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest).

Le ministre a souligné que la construction d'un tronçon de 49 milles, jusqu'à Camsell Bend (T. N.-O.) poserait les premiers jalons de la route qui doit se rendre à Inuvik, comme l'avait annoncé le premier ministre plus tôt cette année.

En annonçant les appels d'offres, M. Chrétien a aussi fait connaître une série de mesures gouvernementales auxquelles les entrepreneurs devront se plier en vue de la conservation du milieu nordique. L'une de ces mesures mentionne que le ministère des Affaires indiennes déléguera des inspecteurs en utilisation des terres pour surveiller les travaux.

Tout contrat gouvernemental pour cette route exigera que les autochtones soient embauchés pour tous les emplois auxquels ils sont aptes, et d'autre part, dans la mesure du possible, qu'au moins 25

pour cent de tout l'équipement utilisé provienne d'entreprises établies au nord du 60° parallèle.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest entreprendra l'année prochaine l'aménagement d'un tronçon routier de dix milles de long au nord de Camsell Bend. Les travaux seront exécutés par des étudiants du Centre de formation pour adultes de Fort Smith, en guise de formation en cours d'emploi. Sous la surveillance de moniteurs et avec l'équipement du Centre, les étudiants pourront, en travaillant à la construction de la route, mettre à profit les connaissances techniques qu'ils auront apprises. C'est le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui défraye ce projet de formation.

Le Gouvernement fédéral mettra à l'essai cet hiver un nouveau type d'aéroglesseur lourd pour transporter les marchandises au-dessus des fleuves et des grandes rivières. Si l'expérience s'avère positive, l'emploi de ces véhicules comme transbordeurs rendrait possible le transport par voie terrestre durant toute l'année, sauf pour quelque cinq jours tout au plus. Un prototype a été soumis à diverses épreuves l'hiver dernier à Yellowknife.

RÈGLES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les règles exposées ci-après s'appliquent à toutes les étapes de l'aménagement de la route du Mackenzie:

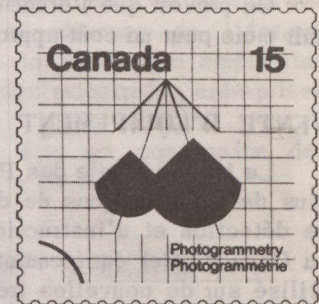
1. Aménager la route selon de bonnes techniques de génie, tout en respectant l'environnement et en développant les qualités intrinsèques du paysage.
2. Aménager la route de façon à éviter ou à réduire au minimum les conséquences néfastes pour le terrain et la végétation avoisinants.
3. Aménager les approches et les passages des rivières et des cours d'eau de façon à ce que l'écologie, le lit et les rives des cours d'eau, de même que la végétation et les terres voisines, subissent le moins de perturbations possible.
4. Aménager la route sans affecter le réseau de lacs et de rivières ni dégrader la qualité de l'eau et des aires d'alimentation, de reproduction et de migration des poissons et autres organismes aquatiques.
5. Aménager la route en tenant compte de la végétation et des terres servant à l'alimentation, à la reproduction et à la migration des mammifères et des oiseaux sauvages, et en assurant la plus grande protection possible aux espèces rares ou en voie d'extinction, de même qu'à leur habitat.
6. Prévoir les mesures nécessaires à l'élimination des ordures, des égouts et de tous déchets gazeux, liquides, solides, ou autres matières toxiques.
7. Prévoir la préservation des lieux historiques et archéologiques ou des fouilles de récupération, et veiller à ce que les travaux d'aménagement causent le moins de dommages possible à ces lieux.
8. Élaborer un plan efficace basé sur des normes précises en vue de la protection de l'environnement

et, à cette fin, mettre en oeuvre un programme éducatif à l'intention du personnel sur place, avant et pendant la construction de la route.

9. Établir un régime efficace de surveillance au cours des travaux d'aménagement afin d'assurer le respect des objectifs mentionnés en ce qui a trait à la protection de l'environnement.

TIMBRES DES SCIENCES DE LA TERRE

Le ministère des Postes a émis, le 2 août, quatre timbres de 15c, consacrés à la photogrammétrie, à la cartographie, à la géologie et à la géographie. Ces timbres sont émis à l'occasion de quatre congrès scientifiques qui ont eu lieu ou qui auront lieu au Canada en 1972. Ce sont: le 24e Congrès international de géologie, le 22e Congrès international de géographie, le 12e Congrès de la Société internationale de photogrammétrie et le 6e Congrès de l'Association internationale de cartographie. Au total plus de 15,000 délégués venant de 125 pays différents assisteront à ces congrès.



Par leur présence au Canada ces quatre organismes internationaux rendent implicitement hommage aux travaux des Canadiens dans le domaine des sciences de la terre. Le Canada montre l'importance qu'il attache à ces manifestations en émettant pour la circonstance, quatre timbres dont la valeur d'affranchissement permet d'expédier par la poste du courrier dans presque tous les coins du monde.

Les quatre timbres ont été dessinés par *Gottschalk and Ash Limited* de Montréal. Ils mesurent 30 mm sur 30 mm et se présentent se tenant en petits feuillets de seize timbres (quatre de chaque sorte). Une inscription mentionnant que le Canada est l'hôte des quatre organismes internationaux, figure dans la marge inférieure de chaque feuillet.

ÉTUDE SUR L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Le ministère de l'Environnement du Canada entreprend une étude visant à déterminer s'il est possible d'évacuer les eaux usées municipales en les transportant sous de hautes pressions, à la façon dont le pétrole et le gaz naturel sont pulsés dans les pipe-lines.

En annonçant cette étude, le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, a déclaré qu'il s'agissait là de l'une des actions du ministère qu'il dirige pour réaliser son objectif d'ensemble qui est de promouvoir et d'encourager l'adoption de méthodes aboutissant au Canada à une qualité améliorée de l'environnement.

M. Davis a déclaré: "Nous voulons déterminer s'il est possible d'appliquer aux égouts municipaux les techniques de l'industrie pétrolière et du gaz naturel, techniques qui sont déjà perfectionnées et utilisées depuis longtemps. Les méthodes actuelles d'évacuation des eaux usées sont basées sur l'écoulement des eaux par gravité et remontent aux temps des aqueducs romains. J'espère que nous améliorerons le système."

On prévoit que l'étude sera terminée d'ici à dix-huit mois pour un coût approximatif de \$90,000.

VENTE D'ÉQUIPEMENT AUX PAYS-BAS

La Marine royale des Pays-Bas a commandé pour plus de trois millions de dollars d'appareils sonars de détection et d'instruction, conçus et développés au Canada. Cet équipement de détection sonar sera utilisé sur de nouvelles frégates dont la marine des Pays-Bas fera l'acquisition sous peu.

La société *Westinghouse Canada Ltd.*, de Hamilton (Ontario) a joué un rôle de premier plan dans le développement et la production de cet équipement sonar par suite de contrats qui lui ont été adjugés par la Marine canadienne.

Cette commande, et deux précédentes reçues des Marines de Belgique et d'Allemagne occidentale, ont été obtenues après plusieurs années de travail de commercialisation à l'étranger. *Westinghouse Canada* a oeuvré en étroite collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'obtention de ces commandes.

Le programme a suscité l'intérêt d'au moins deux autres pays et de nouvelles ventes sont prévues dans un proche avenir.

COMMUNICATIONS SUR MESURE

L'Université du Québec: ...23,000 étudiants, huit constituantes et centres disséminés sur un campus de 800 milles de longueur, mais reliés par de véritables "autoroutes" électroniques qui permettent à l'Université de se rendre à domicile.

Pour répondre aux besoins spéciaux de "l'université de la communication", les experts de Bell

Canada et de l'Université du Québec ont mis au point des communications sur mesure, à la fois instrument didactique et outil de participation à la vie universitaire, au service de l'étudiant, du professeur et de l'administrateur. Des communications fiables qui permettent à des hommes de science, directement de leur centre de recherche, de donner des cours aux étudiants de constituantes éloignées. Des communications rapides comme l'éclair grâce auxquelles chaque constituante peut puiser dans le réservoir d'informations que constituent les ordinateurs du siège social de Québec, les données nécessaires aux travaux de recherche ou à la préparation des dossiers des étudiants, de la paye des employés etc. Des communications qui abolissent les distances et réunissent régulièrement les administrateurs de Chicoutimi, Hull, Montréal, Rimouski, Rouyn et Trois-Rivières, sans qu'aucun d'eux ne quitte son bureau. Des communications efficaces qui transmettent instantanément l'information écrite entre les constituantes.

Eloignées peut-être, mais jamais isolées, les constituantes de l'Université du Québec, grâce à une utilisation judicieuse des télécommunications, remplissent efficacement leur fonction d'universités à domicile tout en formant une communauté universitaire à l'échelle de la province.

SUBVENTION POUR DÉGÂTS AUX CULTURES

Le ministre de l'Environnement M. Jack Davis et le ministre de l'Agriculture, M. H.A. (Bud) Olson, ont annoncé récemment que le Gouvernement fédéral était disposé à consacrer la somme de cinq millions de dollars au programme quinquennal fédéral-provincial proposé par l'administration fédérale pour le problème des dégâts causés aux cultures des Prairies par les oiseaux aquatiques fréquentant la région.

S'il reçoit l'assentiment des provinces, le plan entrera en vigueur cette année. Selon les ministres, les dégâts causés aux cultures céréalières pendant la période de cinq ans que durera la convention, pourraient se trouver considérablement réduits et ceux qui persisteraient seraient couverts sous la forme d'une assurance récolte souscrite par les agriculteurs et qui serait négociée avec les provinces. Si les accords sont conclus, les trois provinces des Prairies - Alberta, Saskatchewan et Manitoba - apporteront une contribution équivalente à celle d'Environnement Canada.

Au cours de la première année du plan quinquennal, l'administration fédérale apportera un financement de un million de dollars; au cours des quatre années suivantes du plan, des sommes équivalentes seraient débloquentes annuellement.

M. Davis et M. Olson ont déclaré que le Gouvernement fédéral se préoccupait de la gravité du problème des dommages causés aux cultures des Prairies, région qui constitue en Amérique du nord, le principal réservoir de nourriture pour les canards. Les dégâts annuels causés par ces oiseaux, qui

viennent piétiner et manger les récoltes, ont été évalués à environ six millions de dollars. Les ministres ont souligné que le Gouvernement fédéral qui n'est juridiquement pas responsable des dégâts causés par les oiseaux migrateurs, était toutefois d'avis que les milliers de Canadiens qui apprécient la chasse aux oiseaux aquatiques, ne voudraient pas que les populations de sauvagines soient fortement diminuées, afin de réduire les déboires économiques que subissent les agriculteurs qui voient leurs céréales consommées par les canards.

MISES EN CHANTIER D'HABITATIONS EN JUIN

Les statistiques provisoires du mois de juin 1972 publiées par la Société centrale d'hypothèques et de logement font supposer, tenant compte des variations saisonnières, un chiffre hypothétique annuel de 261,400 logements, soit une moyenne de 254,500 pour le second trimestre, chiffre légèrement inférieur à la moyenne de 262,300 enregistrée lors du premier trimestre.

En réalité, dans les agglomérations urbaines, la construction de 21,984 unités a commencée en juin, soit une augmentation de 20 pour cent par rapport au même mois de l'année précédente, durant lequel il y eut 18,248 logements entrepris.

Au cours du premier semestre, 92,062 mises en chantier ont été enregistrées, ce qui correspond à une augmentation de 24 pour cent par rapport aux 73,971 unités entreprises l'année passée durant la même période. En comparant par catégories de maisons, il y a eu dans cette période 61 pour cent plus de maisons unifamiliales et 9 pour cent plus de logements dans des bâtiments multifamiliaux.

UN CANADIEN ÉLU PRÉSIDENT DE LA CISL

Le président du Congrès du Travail du Canada, M. Donald MacDonald, a été le premier non-européen à accéder à la présidence de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) au Congrès mondial de cette organisation tenu à Londres récemment.

M. MacDonald, qui dirigeait la délégation canadienne à la réunion internationale de cinq jours, a été un ardent défenseur de la CISL depuis sa fondation en 1949 et il en a été le vice-président en 1969. Le Conseil exécutif, dont il est membre, l'a élu par acclamation pour un mandat de trois ans; il est le premier Canadien à remplir cette fonction.

La CISL, qui représente 60 millions de travailleurs dans près de 100 pays du monde, a son siège social à Bruxelles. Le Congrès du Travail du Canada est un membre dynamique de la CISL qui poursuit un vigoureux programme d'expansion du mouvement syndical international. La fondation de syndicats, là où il n'en existe pas encore, l'aide à leur développement et l'éducation syndicale font partie des nombreux domaines dans lesquels oeuvre la CISL.

ENQUÊTE SUR LES ARTISTES DE LA SCÈNE

Dans le cadre d'une étude annoncée par le Conseil des Arts du Canada, plus de 12,000 artistes canadiens de la scène seront invités à fournir des renseignements sur leur formation, leurs occasions d'emploi et leurs revenus. Ce sera la première enquête générale du genre au Canada. Elle sera exécutée par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration pour le compte du Conseil des Arts.

Le Conseil des Arts espère ainsi obtenir un profil plus précis de l'artiste de la scène et des conditions dans lesquelles il exerce sa profession. Les répondants seront interrogés sur leur formation initiale, sur leurs possibilités d'emploi comme artistes professionnels, sur les revenus qu'ils gagnent à ce titre, et sur le temps qu'ils doivent consacrer à d'autres emplois pour remplir des périodes creuses ou pour arrondir leurs revenus. Les résultats de cette étude aideront le Conseil à évaluer ses programmes actuels et à élaborer de nouvelles politiques d'aide aux artistes de la scène.

Les noms des artistes ont été obtenus grâce au concours de l'Association canadienne des artistes de la radio et de la télévision (ACTRA), de l'Union des artistes, des sections canadiennes de l'Actors' Equity Association et de la Fédération américaine des musiciens, ainsi que des principales entreprises de spectacles.

Le Conseil compte être en possession des résultats de cette étude à la fin de l'automne.

PROGRAMME D'EXPANSION AGRICOLE

Le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson, s'adressant à une assemblée publique à Assiniboia (Saskatchewan), a souligné que le Gouvernement fédéral s'est engagé et est déterminé à jouer un rôle directeur accru dans un programme à long terme d'expansion du marché pour les cultivateurs canadiens.

Le ministre a fait remarquer que l'agriculture canadienne est en plein essor. "Le temps est bien choisi, a-t-il dit, pour intensifier les efforts de commercialisation en vue d'accroître les exportations, ce à quoi le Gouvernement fédéral actuel travaille depuis 1968."

M. Olson a précisé plusieurs moyens par lesquels le Gouvernement fédéral est prêt à aider l'expansion du marché pour l'agriculture canadienne:

- par l'intermédiaire d'une direction et d'une main-d'oeuvre accrues afin d'aider à vendre plus de produits agricoles et alimentaires canadiens à l'étranger;
- par la préparation d'études de marché, suivies d'enquêtes sur place et de contacts afin de découvrir les besoins spécifiques pour acquérir de nouveaux marchés et étendre ceux qui existent déjà;
- par l'emploi des ressources du Gouvernement fédéral pour aider le secteur agricole à satis-

faire aux besoins de marchés particuliers, que ce soit en changeant la certification sanitaire, en modifiant une variété ou une lignée, en réalisant un classement et une inspection spéciaux, ou par tout autre changement que peuvent exiger différents marchés.

M. Olson a ajouté qu'il y a lieu d'être optimiste quant à l'avenir de l'agriculture canadienne. "Ma foi en l'agriculture canadienne repose sur plusieurs faits incontestables," a-t-il dit.

"Nos cultivateurs connaissent bien les techniques de culture et d'élevage. L'exploitation des ressources par les cultivateurs a été telle que la productivité des fermes canadiennes s'est accrue aussi rapidement que n'importe où ailleurs au monde." M. Olson a insisté sur la coordination de la production.

POSSIBILITÉ D'EXPORTATION

"La pénétration du marché, a dit M. Olson, implique une analyse attentive du revenu et des préférences du consommateur dans les différents pays, à la fois là où nous exportons actuellement et là où il y a des possibilités pour l'exportation.

"L'agriculture canadienne ne doit pas se laisser influencer par les restrictions et les incertitudes du commerce agricole, mais plutôt chercher à exploiter les occasions considérables qu'offrent les pays développés où le revenu s'accroît et où la pression exercée par la population sur les ressources agricoles est plus considérable qu'au Canada."

M. Olson a insisté sur les fortes traditions du commerce international du Canada;

"Les exportations constituent environ le tiers du revenu brut de l'agriculture canadienne.

"Le secteur agricole peut à juste titre être fier de ses exportations de la dernière décennie, en particulier en ce qui concerne les dernières années. La somme tirée des exportations est passée de 1.2 milliard de dollars en 1969 à près de deux milliards en 1971, ce qui constitue un record.

"Nous devons enfin tenter adroitement de découvrir dès maintenant de nouveaux marchés d'exportation. Le défi qui est lancé aux cultivateurs, à l'agrimercement et aux Gouvernements fédéral et provinciaux consiste à avoir accès à des marchés qui amèneront l'essor de l'agriculture du Canada, en termes d'expansion, de revenus et de croissance..."

NOUVEAUX HORIZONS POUR CANADIENS ÂGÉS OU RETRAITÉS

(suite de la page 2)

a) Les fonds seront accordés aux provinces d'après le pourcentage du nombre total de personnes retraitées au Canada vivant dans chaque province.

b) L'octroi des fonds aux régions urbaines et rurales se fera, règle générale, en fonction de la distribution de la population retraitée.

c) Les besoins particuliers des groupes culturels et ethniques entreront aussi en ligne de compte. Dans l'ensemble, on veillera à assurer que le programme atteigne toute la population du Canada et vienne en aide à tous les groupes de retraités.

Une fois le programme bien en marche, l'évaluation de projets choisis sera effectuée en collaboration avec les organisateurs des projets, le personnel de Nouveaux horizons, les fonctionnaires provinciaux et municipaux et des représentants de la communauté.

LIAISON FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Le programme Nouveaux horizons sera administré par la Direction générale des programmes de développement du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le Gouvernement du Canada a l'intention de mettre ce programme en oeuvre en consultant étroitement tous les intéressés: les associations de citoyens retraités, les ministères et les organismes provinciaux ainsi que les services et les agences municipaux. Des rencontres ont déjà eu lieu avec chaque gouvernement provincial en vue de les renseigner.

Au cours de l'été, des responsables du programme voyageront à travers le pays pour discuter davantage avec les gouvernements provinciaux et avec des représentants d'organismes. Je participerai personnellement à ces échanges.

Le trait saillant de la mise en oeuvre de ce programme, par une collaboration fédérale-provinciale, sera sa décentralisation par un réseau de bureaux situés dans huit régions du Canada. Ces bureaux régionaux seront répartis comme suit: Colombie-Britannique; Alberta, Yukon et les Territoires; Saskatchewan et Manitoba; Ontario; Québec; Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard; Nouvelle-Écosse; et Terre-Neuve. Grâce à ce réseau régional, le programme permettra: d'oeuvrer en collaboration avec des services sociaux et les organisations de personnes âgées; de répondre immédiatement aux besoins des projets approuvés; de fournir une assistance aux groupes de citoyens à la retraite dans la formulation de leur demande; de rejoindre certains groupes de personnes âgées incapables de s'organiser et de s'exprimer; de maintenir une collaboration étroite avec les représentants provinciaux et municipaux; de sensibiliser le milieu communautaire de manière à ce qu'il contribue également aux besoins financiers; de surveiller la marche du programme et d'en établir une évaluation continue.

En favorisant la participation de plusieurs intéressés à l'exécution et à l'évaluation des projets choisis, le programme Nouveaux horizons renforcera les liens entre citoyens, dans tout le Canada.